



ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Arrondissement de TARBES

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

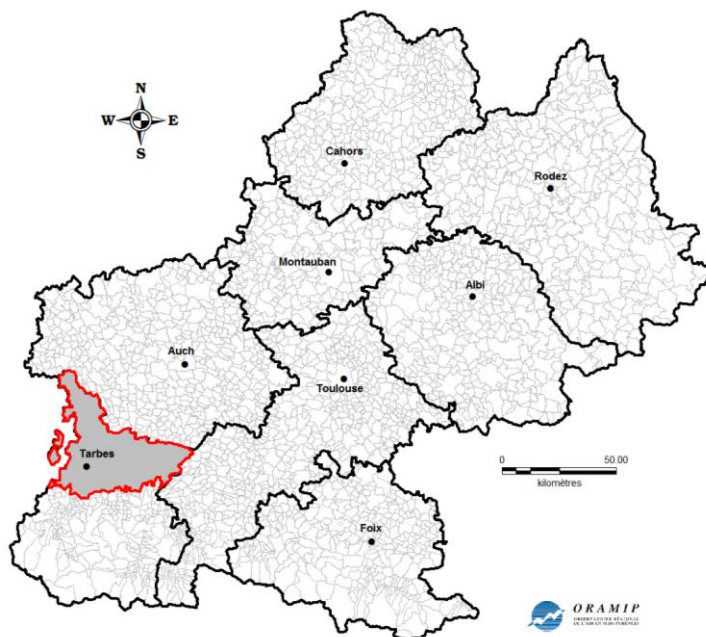
Communiqué du 11/01/2014 à 08h00

Sur l'arrondissement de Tarbes, l'ORAMIP a enregistré une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à $55.4 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Une élévation des concentrations dans la soirée du 10 janvier 2014 a engendré des niveaux importants de particules fines en suspension dans l'air. Les conditions météorologiques ont favorisé l'accumulation de ces particules dans les basses couches de l'atmosphère faisant ainsi augmenter les concentrations au voisinage du sol. Les conditions météorologiques stables jusqu'à dimanche ne permettront sans doute pas une dispersion efficace de cette pollution particulière.

Cette procédure est valable pour la journée du 11/01/2014.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur www.oramip.org



ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Arrondissement de TARBES

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 11/01/2014 à 08h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Arrondissement de TARBES

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

Communiqué du 11/01/2014 à 08h00

Liste des communes concernées par cet événement de pollution de l'air :

Arrondissement de Tarbes :

ALLIER	CHELLE-DEBAT	LASSALES	PUJO
ANDREST	CHIS	LAYRISSÉ	PUNTOUS
ANGOS	CIZOS	LESCURRY	PUYDARRIEUX
ANSOST	CLARAC	LESPOUEY	RABASTENS-DE-BIGORRE
ANTIN	COLLONGUES	LHEZ	RECURT
ARCIZAC-ADOUR	COUSSAN	LIAC	RICAUD
ARIES-ESPENAN	DEVEZE	LIBAROS	SABALOS
ARNE	DOURS	LIZOS	SABARROS
ARTAGNAN	ESCAUNETS	LOUCRUP	SADOURNIN
AUBAREDE	ESCONDEAUX	LOUEY	SAINT-LANNE
AUREILHAN	ESTAMPURES	LOUIT	SAINT-LEZER
AURENSAN	ESTIRAC	LUBRET-SAINT-LUC	SAINT-MARTIN
AURIEBAT	FONTRAILLES	LUBY-BETMONT	SAINT-SEVER-DE-RUSTAN
AVERAN	FRECHEDE	LUC	SALLES-ADOUR
AZEREIX	FRECHOU-FRECHET	LUQUET	SANOUS
BARBACHEN	GALAN	LUSTAR	SARIAC-MAGNOAC
BARBAZAN-DEBAT	GALEZ	MADIRAN	SARNIGUET
BARBAZAN-DESSUS	GARDERES	MANSAN	SARRIAC-BIGORRE
BARRY	GAUSSAN	MARQUERIE	SARROUILLES
BARTHE	GAYAN	MARSAC	SAUVETERRE
BAZET	GENSAC	MARSEILLAN	SEGALAS
BAZILLAC	GONEZ	MASCARAS	SEMEAC
BAZORDAN	GOUDON	MAUBOURGUET	SENAC
BEGOLE	GUIZERIX	MAZEROLLES	SENTOUS
BENAC	HACHAN	MINGOT	SERE-RUSTAING
BERNAC-DEBAT	HAGEDET	MOMERES	SERON
BERNAC-DESSUS	HERES	MONFAUCON	SIARROUY
BERNADETS-DEBAT	HIBARETTE	MONLEON-MAGNOAC	SINZOS
BERNADETS-DESSUS	HIIS	MONLONG	SOMBRUN
BETBEZE	HITTE	MONTASTRUC	SOREAC
BETPOUY	HORGUES	MONTIGNAC	SOUBLECAUSE
BONNEFONT	HOUYEDETS	MOULEDOUS	SOUES
BONREPOS	HOURC	MOUMOULOUS	SOUYEAUX
BORDERES-SUR-L'ECHEZ	IBOS	MUN	TALAZAC
BORDES	JACQUE	NOUILHAN	TARASTEIX

BOUILH-DEVANT	JUILLAN	ODOS	TARBES
BOUILH-PEREUILH	LABATUT-RIVIERE	OLEAC-DEBAT	THERMES-MAGNOAC
BOULIN	LACASSAGNE	OLEAC-DESSUS	THUY
BOURS	LAFITOLE	ORGAN	TOSTAT
BUGARD	LAGARDE	ORIEUX	TOURNAY
BURG	LAHITTE-TOUPIERE	ORINCLES	TOURNOUS-DARRE
BUZON	LALANNE	ORLEIX	TOURNOUS-DEVANT
CABANAC	LALANNE-TRIE	OROIX	TRIE-SUR-BAISE
CAHARET	LALOUBERE	OSMETS	TROULEY-LABARTHE
CAIXON	LAMARQUE-PONTACQ	OSSUN	UGNOUAS
CALAVANTE	LAMARQUE-RUSTAING	OUEILLOUX	VIC-EN-BIGORRE
CAMALES	LAMEAC	OURSBELILLE	VIDOU
CAMPUZAN	LANESPEDE	OZON	VIDOUZE
CASTELBAJAC	LANNE	PEYRAUBE	VIELLE-ADOUR
CASTELNAU-MAGNOAC	LANSAC	PEYRET-SAINT-ANDRE	VIEUZOS
CASTELNAU-RIVIERE-BASSE	LAPEYRE	PEYRIGUERE	VILLEFRANQUE
CASTELVIEILH	LARAN	PEYRUN	VILLEMUR
CASTERA-LANUSSE	LARREULE	PINTAC	VILLEMUR
CASTERA-LOU	LARROQUE	POUMAROUS	VILLENAVE-PRES-BEARN
CASTERETS	LASCAZERES	POUY	VILLENAVE-PRES-MARSAC
CAUBOUS	LASLADES	POUYASTRUC	VISKER